



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE, 33 RUE DE L'ÉGLISE, LE 20 JANVIER 2014, À 19H30,
SOUS LA PRÉSidence DE MADAME PARISE CORMIER, MAiresse.**

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Florence Beauvent et messieurs Robert Pilote, Léopold Michel, Mark Cardwell et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Rés. #14-21
Avis de
convocation

Il est proposé par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. #14-22
Adoption du
budget 2014

Il est proposé par madame Louise Thouin, appuyée par madame Florence Beauvent que les conseillers municipaux adoptent les prévisions budgétaires 2014, telles que lues par le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith. Elles présentent des revenus de CINQ MILLIONS QUATRE CENT QUATORZE-MILLE QUATRE CENT TRENTE DOLLARS (5 414 430 \$) et une affectation du surplus de DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE SIX MILLE CENT DOLLARS (2 556 100 \$). Les dépenses de fonctionnement sont de QUATRE MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DOLLARS (4 867 380 \$) auxquelles s'ajoutent les autres activités financières de DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT TROIS MILLE HUIT CENTS DOLLARS (2 983 800 \$) et les affectations de CENT DIX NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE DOLLARS (119 450 \$), le tout équivalent au montant des revenus et affectations.

Pour : mesdames Louise Thouin et Florence Beauvent, messieurs Mark Cardwell et Réjean Morency

Contre : monsieur Robert Pilote qui fait lecture des motifs qui l'opposent :

« Peu importe la composition du conseil municipal, la préparation du budget en 2014 est un exercice particulièrement difficile. Il l'est encore plus pour des gens qui annonçaient durant la campagne électorale que « les dépenses totales par habitant sont de 1 807 \$ alors que la moyenne régionale est de 1 645 \$ », laissant à entendre une gestion déficiente, peu rigoureuse ou questionnable par le précédent conseil municipal, et se donnaient « l'objectif de dégager une marge de manœuvre financière significative que l'on pourra affecter au service de la dette, à une réduction de taxes ou à des projets de revitalisation ».

L'exercice de préparation du budget pour l'année 2014 devrait avoir permis aux nouveaux membres du conseil municipal de réaliser que le précédent conseil gérait rigoureusement les finances de la municipalité; lorsque 80% du budget n'est pas sous le contrôle direct du conseil municipal, on peut comprendre que la marge de manœuvre est mince et qu'il faut prendre le temps de bien évaluer les répercussions des options sous considération. Malheureusement, l'exercice budgétaire doit être fait peu de temps après une élection !

L'exercice de pédagogie et de vulgarisation, incluant une comparaison du niveau de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges

taxation des municipalités de la Côte de Beaupré, que j'ai demandé au secrétaire trésorier de préparer lors de l'assemblée publique de novembre dernier, devrait contribuer à une meilleure compréhension du sujet par les contribuables, du moins je l'espère.

Ceci étant dit, voici les raisons pour lesquelles je m'oppose au budget présenté. Je rappellerai dans un premier temps que je me suis opposé à la réduction de la rémunération des élus lors de l'assemblée publique tenue le 13 janvier dernier.

Je ne reprendrai donc pas ici la liste des motifs évoqués ; elle sera de toute façon disponible au procès-verbal de l'assemblée en question. Cependant, j'ajouterais avoir peu de temps après cette assemblée rencontré monsieur Michel Paré, membre du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités et maire de Beaupré, et l'avoir informé de la décision partagée du conseil municipal et favorisée par madame la maire de réduire la rémunération des élus. Il a été surpris, considérant les recommandations de la FQM et la tendance des conseils municipaux à prendre action pour rémunérer plus correctement les élus. Il m'a aussi référé au journal municipal de Beaupré de septembre 2013 pour plus d'information sur la situation à Beaupré.

J'ai donc consulté la publication municipale en question et c'est ce qui m'amène maintenant à corriger l'information véhiculée par madame Thouin sur la rémunération des élus (maires), dont celui de Beaupré, présentée dans le tableau qu'elle a soumis aux membres du conseil municipal et que vous pourrez retrouver en pièce jointe au procès-verbal de l'assemblée du 13 janvier courant.

Dans l'édition du 13 septembre du journal municipal de Beaupré, il est en effet indiqué que la rémunération en 2013 pour le maire était de 41 118 \$, alors que dans le tableau préparé par madame Thouin, la même rémunération apparaît comme étant de 34 650 \$ en 2012, soit une différence de 6 468 \$ ou 18,5%. J'ai contacté le directeur général qui m'a confirmé que la rémunération des élus serait augmentée du pourcentage de l'IPC (indice des prix à la consommation) pour la région de Québec (environ 1%) et d'un 3% additionnel pour le rehaussement progressif de la rémunération des élus. On remarque aussi que dans le tableau de madame Thouin, l'année de référence est 2013 dans seulement 4 cas sur 17. Je me questionne sur la fiabilité des chiffres qu'elle a soumis, sans compter qu'elle ne tient compte d'aucun autre facteur pour baisser la rémunération des élus de St-Ferréol-les-Neiges. À contraria, l'article du même journal traite des activités importantes et consommatoires de temps des élus.

Deuxième raison de mon opposition, c'est le fait que l'on reporte l'installation des débits-mètres qui avait été approuvée à l'unanimité par le précédent conseil municipal, après que les membres du comité H2O leur eurent présenté les résultats de leurs analyses et recherches, de même qu'au défunt comité de citoyens et à l'ensemble de la population (soirée publique d'information et article dans Le Sommet). Aucune rencontre des élus avec les membres du comité H2O n'a été tenue !

Troisième raison de mon opposition, la contribution municipale réduite à 50 000\$ pour l'exploitation du site récrétouristique Les Sept Chutes par la CSSC (Corporation du Site les Sept Chutes). Une rencontre des membres du CA de la CSSC avec les élus n'a eu lieu que le jeudi 16 janvier courant, rencontre au cours de laquelle les membres du CA ont entre autres présenté leur planification budgétaire ; 100 000\$ est le niveau minimum évalué de contribution municipale pour permettre d'opérer le site en 2014, montant qui est en ligne avec celui véhiculé par les représentants d'Hydro-Québec familiers avec le dossier.

La cessation des opérations menées par la CSSC devra donc être envisagée à court terme. Et ce sera à mon avis sans possibilité de retour. De plus, les frais pour dissoudre la corporation et les coûts de remise en état du site, avec les répercussions sur les finances municipales, le cas échéant, n'ont pas été évalués.

J'aurais été en faveur d'une approche prévoyant :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges**

- qu'Hydro-Québec fasse connaître toutes ses conditions, incluant l'aspect financier, d'ici le 31 mars 2014, pour la poursuite des opérations visées par la CSSC ; une résolution municipale à cet effet est demeurée sans réponse officielle depuis plus d'un an ;
- d'entreprendre des démarches entre autres auprès des autres municipalités de la Côte de Beaupré pour discuter d'une contribution financière pour cet attrait touristique d'intérêt régional ;
- finaliser l'évaluation de l'opportunité de poursuivre ou de cesser les opérations de la CSSC, incluant tous les coûts de fermeture, avec une décision au plus tard à la fin de la saison 2014 à la mi-octobre, soit juste avant la fin de la saison 2013 et avant que le travail pour la saison 2014 ne débute.

Je remercie grandement les membres bénévoles actuels du CA (messdames Gisèle Piéralue et Marthe Gilbert et messieurs André Desroches et Yvan Morrissette), qui apportent énormément en terme de connaissances et d'expériences diversifiées à la corporation, ainsi que tous les employé(e)s de la CSSC dont plusieurs s'y sont engagés depuis de nombreuses années. Je remercie aussi toutes les personnes qui ont siégé au CA de la CSSC au cours des quatre dernières années.

Dans les circonstances, j'informe madame la maire de ma décision de ne plus être une partie prenante active dans ce dossier et lui demande de me nommer un remplaçant dans les meilleurs délais possibles. Je demeurerai cependant disponible à court terme pour faciliter la transition.

Je demande à ce que les motifs de mon opposition soient consignés au procès-verbal de la présente assemblée. »

Rés.#14-23
Programme
triennal d'im-
mobilisations

Il est proposé par madame Louise Thouin, appuyée par madame Florence Beauvent et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le programme triennal d'immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016, tel que lu par le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith.

Période de
questions

La période de questions débute à 20 heures 32 et se termine à 21 heures.

Fin de la
séance

Levée de la séance à 21 heures.

Parise Cormier, maire

Martin Leith, secrétaire-trésorier